

Banque européenne d'Investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement a été créée en 1958 par le Traité de Rome en tant qu'institution de financement à long terme de l'Union européenne. Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE.

Siège et AEC compétent

La BEI a son siège à Luxembourg. Mme Heinen, attachée économique et commerciale au Grand-duché de Luxembourg est compétente pour cette organisation.

Mandat de l'OI par rapport aux priorités économiques de l'AWEX

La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs de l'UE.

La Banque offre des services à valeur ajoutée :

- ❖ grâce à son évaluation et à son suivi des projets et programmes d'investissement : pour recevoir son appui, les projets et programmes doivent être viables dans quatre domaines essentiels: économique, technique, environnemental et financier. Chaque projet d'investissement est soigneusement évalué et suivi jusqu'à son achèvement.
- ❖ grâce à son financement : par ses opérations de prêt et sa capacité à attirer d'autres concours financiers, la Banque permet d'élargir les possibilités de financement. Par ses emprunts, elle favorise le développement des marchés financiers au travers de l'Union.
- ❖ grâce à une offre de conditions de premier ordre : la solidité financière de la Banque vient de la force et de l'engagement de ses actionnaires, de son indépendance professionnelle et de ses réussites passées. Elle autorise les meilleures conditions d'emprunt, dont la BEI fait profiter les destinataires de ses prêts.

La BEI propose quatre types de produits à ses clients :

- ❖ Prêts : les prêts sont accordés en faveur de programmes d'investissement ou de projets viables relevant du secteur public ou du secteur privé. La gamme des contreparties comprend des grandes entreprises, des collectivités locales ainsi que des petites et moyennes entreprises.
- ❖ Assistance technique : fournie par une équipe d'experts (économistes, ingénieurs et spécialistes sectoriels), l'assistance technique vient compléter les instruments de financement de la BEI.
- ❖ Garanties : les instruments de garantie sont mis à la disposition d'une gamme étendue de contreparties, telles que des banques, des sociétés de crédit-bail, des institutions de garantie, des fonds mutuels de garantie, des sociétés à finalité spécifique, etc.
- ❖ Capital-risque

Réelles potentialités d'affaires pour les Entreprises et les prestataires de Services : Activités sectorielles de l'OI

L'assistance technique de la BEI revêt notamment les formes suivantes :

- ❖ études portant sur la législation, la réforme de la réglementation et l'attribution de concessions
- ❖ études de faisabilité
- ❖ unités de gestion des projets afin d'éviter les retards et les dépassements de coûts.

Toutefois, la BEI finance également des projets dans la plupart des secteurs dans la mesure où ils contribuent à la réalisation des objectifs économiques suivants de l'UE :

- ❖ Convergence des politiques : la cohésion et la convergence favorisent les régions en retard de développement au sein de l'UE et sont essentielles à la réalisation des objectifs d'intégration de l'Union
- ❖ Soutien aux PME : le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) qui sont le moteur de l'économie européenne et une pépinière d'emplois en Europe
- ❖ Environnement : les projets environnementaux qui jouent un rôle important pour la BEI dans la mesure où ils permettent de protéger et d'améliorer l'environnement naturel et qui favorisent le bien-être social dans un souci de développement durable
- ❖ Recherche et innovation : l'innovation qui soutient l'objectif de création d'une économie européenne compétitive, innovante et fondée sur la connaissance
- ❖ Réseaux transeuropéens : les réseaux transeuropéens (RTE) qui sont de grands réseaux d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications sous-tendant les objectifs de développement et d'intégration de l'Union européenne
- ❖ Energie : la promotion de sources d'approvisionnement énergétique sûres, compétitives et durables
- ❖ Développement humain : le soutien au capital humain, et notamment au secteur de la santé et de l'éducation.

Chiffres d'affaires de l'OI pouvant générer des affaires

En 2007, la Banque Européenne d'Investissement a approuvé des projets pour un montant de 56 455 millions d'euros.

Couverture géographique de l'OI

La BEI est active à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. La majorité des prêts de la BEI sont accordés dans les États membres de l'UE (87 % en 2007), à l'appui du développement et de l'intégration continue de l'Union.

Toutefois, les pays visés par les politiques de développement et de coopération de l'UE sont les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'Afrique du Sud, l'Amérique latine et l'Asie et enfin, plus particulièrement les pays voisins méditerranéens.

Développement de programmes associés par l'OI

La BEI associe d'autres partenaires à son action : les orientations suivies par la Banque sont définies en étroite collaboration avec les États membres et les autres institutions de l'Union européenne. En outre, la BEI coopère étroitement avec le monde des affaires et le secteur bancaire, ainsi qu'avec les grandes organisations internationales présentes dans son domaine.

Pour ses activités à l'extérieur de l'Union, la BEI est en contact étroit avec plusieurs Banques multinationales de Développement, comme la Banque mondiale mais aussi de nombreuses banques multilatérales à vocation régionale, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en Europe centrale.

Développement de « stratégie pays » par l'OI : facilitation de l'accès au marché ou offre d'informations

LA BEI organise de nombreux appels d'offres dans plusieurs domaines tels que la rénovation de bâtiments, la recherche de bureaux d'études,...

Elle offre également beaucoup d'informations sur les possibilités d'accès aux marchés. Par exemple, dans le cadre de son partenariat avec les pays méditerranéens, elle se focalise uniquement sur une aide vis-à-vis du secteur privé mais sous toutes ses formes.

La Banque s'assure qu'une procédure équitable d'appel à la concurrence internationale est suivie, conformément aux dispositions de son « Guide pour la passation des marchés ». Les appels à la concurrence lancés pour les projets financés par la BEI sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne. Cette procédure est obligatoire pour tous les projets réalisés en dehors de l'UE.

Existence de « field offices » de l'OI

La Banque européenne d'investissement (BEI) a actuellement cinq représentations régionales ouvertes par la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), où elle fournit une assistance technique et financière aux côtés de la Commission européenne. Dernièrement, elle a inauguré à Sydney son bureau régional pour le Pacifique qui est destiné à desservir quinze pays et quatre pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de la région.